

1. Phases d'un projet :

Un projet de génie civil peut être scindé en plusieurs phases, souvent confiées à des organismes différents :

La planification : qui consiste à intégrer le projet dans un ensemble de plans directeurs,

La conception : qui inclut la réalisation des études détaillées d'avant-projet, le dimensionnement, qui consiste à déterminer les dimensions des éléments constitutifs de la future réalisation, l'appel d'offres qui permet de planifier la réalisation, notamment le coût de celle-ci, et de choisir l'entreprise qui en aura la charge, l'exécution de la construction, qui inclut l'élaboration du projet définitif. Différents corps de métiers interviennent dans la réalisation d'un ouvrage :

Les études techniques : (techniques de génie civil) entrent dans le détail de la phase de dimensionnement et établissent les plans de construction. Ensuite, interviennent les méthodes qui valident la faisabilité des plans de construction et définissent le mode et les outils de construction.

Le département de production : Fondation (construction), terrassements, gros œuvre, corps d'états secondaires, corps d'états techniques, corps d'états architecturaux, équipements. Réceptions provisoire et finale de l'ouvrage, l'exploitation et l'entretien de l'ouvrage.

2. Intervenants :

Un projet de génie civil est réparti entre plusieurs intervenants :

Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre (BET)		Organisme de contrôle		Entreprise de réalisation	
	Etatique	privé			Etatique	privé
AADL			LTPE	CTC		
OPGI	VRBA		LHC	CTTP	COSIDER	
APC	BETWS		LTP	CTH	PATIG	
DL						
DEP						
DTP						
DRH						